

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**21 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Montrichard, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire.

**Etaient présents :**

M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, M. LEOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme VAGNER, M. VELVELOVICH, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, M. THORR, Mme VALY, Mme REVERBERI, Mme MEURGUE, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. BLONDIN, M. OHLING.

**Absents excusés :**

Mme GUY qui a donné pouvoir à M. CAVAZZANA  
Mme RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. CAVAZZANA  
M. GROSJEAN qui a donné pouvoir à M. LEOUTRE  
Mme OUHLALOU qui a donné pouvoir à M. RICHIER  
M. MERGER qui a donné pouvoir à Mme REVERBERI  
M. VAUTHIER, qui a donné pouvoir à M. JACQUOT  
M. KARATAS  
M. COIATELLI  
M. ALLAIT

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme MORNET ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour M. le Maire adresse ses félicitations à Khadija OULHALOU pour la naissance de son bébé.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2021. Celui-ci ne suscitant pas de commentaires est approuvé à l'unanimité.

Il propose ensuite à ses collègues d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021.

M. JACQUOT explique que son groupe a fait des remarques qui n'ont pas été prises en compte et que les élus n'ont pas reçu la version corrigée.

M. le Maire, après avoir demandé à M. THOMAS de bien vouloir faire apporter les corrections, propose de voir ce point lors de la prochaine séance.

M. OHLING demande si le présent conseil municipal sera diffusé par Radio Activité.

M. le Maire répond que RAFM rencontre actuellement des difficultés de retransmission.

## **1 - RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – ABBAYE DES PREMONTRES**

M. le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a procédé à l'examen de la gestion de l'association « centre culturel de l'ancienne abbaye des Prémontrés » de Pont-à-Mousson pour les exercices 2016 et suivants.

Le rapport d'observations définitif de la CRC en date du 14 septembre 2021, joint à la convocation du conseil municipal donne lieu à un débat.

M. le Maire ajoute qu'il a assuré la présidence en tant que vice-Président, quelques mois, lors du départ de Jean Yves Le Déaut et l'arrivée de Valérie Debord en 2016.

M. OHLING constate qu'à la lecture de ce rapport, il ne s'attendait pas à voir autant de griefs reprochés à l'association du centre culturel. Il note que la Chambre Régionale des Comptes est sévère sur la mauvaise gestion de l'association. Tant de choses ont été notées dans ce rapport qu'il est difficile d'établir une liste exhaustive. Un sujet très important le préoccupe particulièrement car la ville a garanti des prêts à hauteur de 50% à ladite association. Il y a un aspect notamment qui l'interpelle et qu'il trouve grave et préjudiciable pour la collectivité. En effet cette dernière est directement liée à l'association puisque la ville lui a garanti des prêts à hauteur de 50%, soit environ 3 millions d'euros. Il s'étonne également que les statuts qui datent de 1963 ne soient pas réactualisés car la résidence hôtelière n'apparaît pas en soulignant l'absence du président pendant un an. Autre point préoccupant du rapport : le rachat de la résidence hôtelière qui n'est pas conforme au statut d'une association loi 1901.

La gestion du personnel semble tout-à-fait opaque, voire clientéliste. On se dit que ce n'est pas ce soir qu'on réglera le problème et qu'il va falloir prendre des décisions pour un

fonctionnement conforme de cette association. Ce n'est pas la ville qui est mise en cause mais les représentants de l'association qui sont dans le viseur de la CRC. Il y a beaucoup de choses à dire sur la gestion des ressources humaines : pas de poste de directeur, les agents n'ont pas d'entretien annuel. Il se dit effaré car il ne s'attendait pas à tant de problèmes à résoudre.

M. BLONDIN explique que dans ce rapport il est stipulé que la gratuité de l'entrée aux Prémontrés est accordée aux Mussipontains même lors des expositions ; or tel n'est pas le cas.

M. le Maire répond que depuis très longtemps la gratuité est accordée aux Mussipontains et aux habitants de la Communauté de communes mais que, dès lors qu'une exposition est organisée, l'entrée est payante.

M. BLONDIN lit dans le rapport que la gratuité est appliquée y compris pour les expositions.

M. JACQUOT ajoute qu'à la lecture du rapport et dans l'esprit de l'association la gratuité doit être appliquée même lors de l'organisation d'expositions et précise qu'en effet ce n'est pas la municipalité mais l'association qui est pointée du doigt. Il propose que la ville subventionne les expositions pour permettre la gratuité des entrées. Il faudrait également préciser les normes appliquées aux enfants et aux personnes handicapées.

M. PIZELLE répond qu'en effet rien n'est affiché en ce sens à l'entrée.

M. le Maire précise que la gratuité de l'entrée est accordée aux Mussipontains mais jamais lors des expositions. L'association n'était pas gérée et c'était un puits sans fond. Aujourd'hui, cela n'est plus le cas, car un modèle économique existe. Depuis une dizaine d'années, il y a un équilibre grâce à la culture, aux séminaires d'entreprises et aux mariages. Il pourra être demandé de procéder à l'affichage des conditions d'accès à l'entrée. Pour revenir sur l'association, elle est plutôt bien gérée puisque financièrement elle trouve son équilibre. Il y a 25 ans, on pouvait se faire du souci sur l'association de gestion des Prémontrés car les entreprises du secteur ne souhaitaient pas travailler pour cet établissement.

Mme BARREAU souhaite que l'on s'attache en particulier au côté comptable des choses entre la ville et l'association. Cela fait plus de dix ans que cette association existe, les Prémontrés ont subi la crise du Covid et s'en sont sortis. Il faudrait améliorer les choses. Elle suggère une ouverture des Prémontrés aux Mussipontains, il est nécessaire de s'approprier cet outil.

M. le Maire confirme que les Prémontrés ont connu des moments difficiles, nombre de personnes ont été en arrêt de travail, ce qui est dramatique car les agents ont souffert, tout en soulignant des relations difficiles entre les membres du personnel. A l'heure actuelle, les choses sont apaisées.

M. CAVAZZANA rappelle qu'il est administrateur des Prémontrés depuis 1992 à titre de personne qualifiée via l'association AMI. Il dit avoir connu le président et le directeur et, de par sa formation et de son engagement syndical, il est évidemment plus proche du personnel que des dirigeants. Durant la période difficile, le personnel ne s'est pourtant jamais plaint. Il rappelle à M. OHLING qui veut tirer l'association des Prémontrés vers le haut, que l'abbaye est un symbole, un beau bâtiment, car il n'y a pas que les Fonderies à PONT-A-MOUSSON. Il rappelle qu'on a la chance d'avoir ce bâtiment bien qu'il coûte très cher en fonctionnement.

Il signale qu'une exposition va bientôt avoir lieu et que la gratuité aux Mussipontains n'est pas de mise à cette occasion.

M. le Maire ajoute que le chiffre d'affaires est très sain car le directeur est très rigoureux. Il rappelle également que pour remonter la pente du Covid, des mesures ont été prises pour régler les problèmes financiers. Il estime que la loi de 1901 offre une certaine souplesse qui permet de gérer au mieux l'association, qui à ce jour ne peut être gérée d'aucune autre façon.

M. JACQUOT rappelle que son groupe est convaincu de la nécessité de l'existence de cette association, quand bien même un dirigeant a plombé l'association. Il souhaite que les dysfonctionnements cessent car des problèmes graves mettent l'association en danger. Il y a un fort risque pour l'association du fait de la suppression des activités culturelles et autres. L'association reçoit en effet des subventions substantielles au titre des activités culturelles. L'hôtellerie, quant à elle, est séparée. Ce qui amène l'association à être considérée comme un acteur économique et, de ce fait, exposé à la concurrence. Il existe une menace réelle. Il est nécessaire de réfléchir à court terme pour ne pas mettre l'association de gestion à laquelle on verse entre 400.000 et 500.000 € en difficulté. Si rien n'est fait rapidement au niveau juridique, les choses risquent de s'aggraver. Il faut appliquer une procédure juridique, il existe des recours, les décisions sont prises par un bureau qui n'est pas élu, ce qui n'est pas normal. Il déplore que ce soit au cours d'un conseil municipal qu'on aborde ce sujet.

M. CAVAZZANA propose à M. JACQUOT de venir à la prochaine assemblée générale et de présenter sa candidature.

M. le Maire rappelle que sur le bilan figurent l'activité d'hébergement et l'activité culturelle. Si l'association s'était servie des subventions culturelles pour pratiquer des activités économiques, l'affaire serait en première page du journal. Il n'existe aucune confusion entre ce qui est culturel et ce qui est économique.

M. OHLING souligne qu'il s'agit là d'un problème de rigueur budgétaire. Les frais d'expositions ont augmenté de plus de 190%.

M. le Maire réplique qu'un expert-comptable, un commissaire aux comptes sont chargés de la comptabilité et qu'un conseil d'administration se réunit régulièrement. Il souhaite que l'inventaire soit remis à jour comme cela s'est fait il y a quelques années et demande à M. OHLING de lui fournir des solutions s'il le peut.

M. OHLING signale que juridiquement la solution serait particulièrement coûteuse. Le sujet n'étant pas de savoir si on a des états d'âme mais de régler ce problème sérieux qui dure depuis 2016. Il rappelle lui aussi qu'il faut faire la différence entre culturel et économique pour qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale comme l'a précisé M. JACQUOT, car l'association est financièrement très fragile.

M. le Maire confirme que l'année 2016 a été particulièrement délicate.

M. OHLING revient sur la vente du bâtiment abritant la résidence hôtelière.

M. le Maire rappelle que ce bâtiment est en effet devenu une résidence hôtelière de haut niveau, considérée comme le meilleur hôtel du secteur. Depuis, elle a été rachetée par l'association de gestion.

M. OHLING se déclare dérangé par la fragilité de l'association, de la mauvaise gestion et fait part de ses craintes quant aux prêts que la ville a garantis à hauteur de 50% car il s'agit d'argent public. L'Abbaye a toujours payé le remboursement des emprunts depuis qu'ils ont été contractés.

M. le Maire lui rappelle qu'il fait juste peur à tout le monde comme pour le dossier de la ZAC de l'Embise alors que tout se passe bien et que dans quelques années l'emprunt sera remboursé.

M. JACQUOT souhaite que des propositions concrètes soient faites pour protéger autant la ville que l'association, afin d'éviter les conflits d'intérêt entre la région qui subventionne, l'association et la ville. Il propose également de mettre quelqu'un au conseil qui ait plus de temps à consacrer aux dossiers.

M. le Maire rappelle que cela a déjà été tranché et le fait que le maire de PONT-A-MOUSSON représente la collectivité, qui est propriétaire des murs, au conseil d'administration est un gage plus important que si c'est un conseiller municipal. Il en va de même quand le président du conseil régional y siège. Ce qu'il a refusé en 2015 c'est de prendre la présidence car il n'aurait pas été à l'aise pour prendre certaines décisions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **PREND ACTE** de la transmission de ce document.

## **2 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

M. GUILLAUME rappelle que selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRÉ du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2022 permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget. Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT). Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international, national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville. Le rapport ci-joint portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il intègre également les attentes de la loi NOTRÉ en matière de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Enfin, le débat visera à présenter un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2022, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissements pour la ville cette année.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3, la délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal.

M. GUILLAUME, sans entrer dans le détail du document qui a été transmis à tous les élus, retrace les grands traits du ROB en rappelant notamment les problèmes causés pour tout le monde au cours des années 2020 et 2021 du fait de la pandémie de Covid. Il fait remarquer la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Quant à la fiscalité, elle reste stable. Il déplore la forte baisse des dotations et notamment la DGF qui continue à diminuer (-43%) entre 2009 et 2020 bien que la municipalité soit toujours en recherche active d'autres sources de financements, avec d'autres partenaires. Il note la stabilité des frais de personnel en dénombrant 152 agents, en soulignant l'adoption du RIFSEEP en 2021. Il insiste sur la nécessité de poursuivre les investissements, qui sera subordonnée à la réalisation d'un emprunt. Il note qu'en 2021 la crise du Covid n'a pas permis de réaliser de gros projets mais précise que 2022 verra la réalisation d'importants investissements, tels que la création d'un gymnase au centre des sports, la démolition de l'ancien CTM, l'escalier de secours au LEP Bardot...

M. GUILLAUME rappelle que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est la base de la richesse de la municipalité et que c'est à cette seule condition qu'il est possible de dégager de l'autofinancement. Il souligne l'envolée des prix des matières premières qui complique la gestion des projets. Les taux étant particulièrement bas actuellement, la municipalité a lancé une consultation pour réaliser un emprunt rapidement. Le soutien aux Mussipontains via le CCAS va se poursuivre. Ce dernier doit acquérir la résidence Philippe de Gueldre pour permettre un service public de meilleure qualité. Il rappelle également le coût induit par le reclassement des agents de catégorie C dans le but de l'amélioration des services publics. Concernant le volet environnement, une amélioration constante du quotidien est apportée par l'isolation des bâtiments, par l'extension du réseau de chaleur. Le soutien à la jeunesse fait aussi partie des préoccupations de la ville : des chantiers d'hiver ont été ajoutés aux chantiers d'été. L'aide aux associations se poursuit également pour permettre de conserver le lien social, important en ces périodes troublées.

M. OHLING aurait souhaité obtenir des valeurs de croissance et de chômage plus actuelles. Il se dit surpris que le Conseil départemental de Meurthe et Moselle ne figure pas parmi les partenaires alors que la Région a un texte élogieux. Concernant le CCAS, M. OHLING se dit surpris qu'aucun chiffre n'apparaisse dans le ROB car une commission des affaires sociales se réunit chaque mois. Il souhaiterait obtenir plus d'explications sur l'achat par le CCAS de la résidence Philippe de Gueldre à la SEM PAM. Il évoque également les problèmes de personnel et de ressources humaines car on a perdu 24 postes en 7 ans notamment dans la filière technique pour arriver à un effectif de 152 personnes et 5378 heures supplémentaires. Il estime que ces heures supplémentaires pourraient permettre le recrutement de trois agents qui seraient certainement satisfaits d'occuper un poste. Quant aux dépenses énergétiques, M. OHLING évoque la somme de 500.000 € et demande par rapport à quoi en 2021, il est impossible de savoir de quoi il s'agit. Cela fait entre 15 et 20 ans que l'on s'attend à une augmentation de l'énergie et des matières premières mais nul ne pouvait prévoir que l'augmentation serait aussi importante aujourd'hui. On ne peut donc pas dire en 2022 que l'on ne savait pas que cela allait augmenter sur l'aspect énergie et si l'on avait anticipé sur la rénovation thermique des bâtiments, on aurait à ce jour un matelas de sécurité qui nous permettrait de ne pas déboursier cette somme de 500.000 €. Il estime que ce n'est pas parce

qu'on a un réseau de chaleur qu'on a résolu le problème si les bâtiments sont des passoires thermiques. Il s'étonne que le plan d'aide de la Région n'ait pas été sollicité à cet effet. Il déplore que le programme d'isolation des bâtiments ne soit pas encore chiffré. Il revient sur le nombre important d'équipements sportifs réalisés et à réaliser, il lui semble que ce soit le domaine de prédilection de la municipalité. Il évoque le Club de l'amitié qui présente un manque d'attractivité, une population en baisse, des gens qui désertent le centre-ville. Il demande une intervention sérieuse du manager de centre-ville. Il aborde le problème du climat qui semble ne pas toucher la municipalité ; or de nombreux projets sont à réaliser en ce domaine. Il déplore le mauvais état des écoles et souligne le décalage entre ce que vivent les gens et ce que la majorité propose.

Mme BARREAU remarque qu'il aurait été opportun d'avoir des données objectives sur Pont-à-Mousson pour comprendre certains choix politiques... Elle s'étonne que le Département ne figure pas dans les partenaires institutionnels avec tous les financements en cours notamment avec le CCAS, Contrat Territoire Solidaire et autres...

Elle souhaite être force de propositions. Concernant le Club de l'amitié, elle souhaite que la situation soit sécurisée en travaillant en Délégation de Service Public. Elle réitère ses propos concernant les frais de garde élevés pour les enfants. Elle est consciente que l'on est en période pré-électorale et déclare que chacun a bien compris qu'il faut aider les Français à vivre mieux. Mais, quand bien même le chômage recule, la pauvreté augmente de façon dramatique, même pour les travailleurs et qu'il y a des actions à mettre en place. Il faut procéder à des études fines. Il ne faut pas oublier non plus de prendre en considération la précarité menstruelle des femmes. Concernant les horodateurs elle espère que cela va se mettre en place en concertation avec les commerçants.

M. JACQUOT souhaite avoir un retour sur les propositions faites.

M. le Maire répond que la municipalité n'a pas attendu pour anticiper les augmentations des prix de l'énergie. Des économies ont été réalisées grâce à la pose de panneaux photovoltaïques sur le centre des sports, grâce à l'énergie dégagée par le réseau de chaleur qui permet aux occupants des logements qu'il chauffe de continuer à régler des factures stables malgré la hausse des prix. Il rappelle que la municipalité a réalisé un grand nombre d'isolation thermique des bâtiments communaux il y a trois ans et que le programme se poursuit. Ces travaux ont permis de générer des économies et de poursuivre le travail : il cite l'école Saint Martin par exemple. Il déclare que ces chantiers continueront et rappelle aux membres de l'opposition que la ville a à cœur d'isoler. Sans ces travaux les factures d'énergie seraient bien plus lourdes. On peut estimer ces travaux à 460.000 euros.

M. MOUTET, s'adressant à M. OHLING lui fait savoir qu'il ne supporte pas le ton sur lequel il évoque le CCAS, préférant les propositions sensées de sa colistière Mme BARREAU. Il rappelle que tous les élus disposent de l'ensemble des éléments concernant les aides sociales qui sont proposées aux Mussipontains les plus en difficulté. Il propose à M. OHLING de venir poser des questions sur la résidence Philippe de Gueldre car les choses sont transparentes. En effet cette résidence sera acquise avec la SEM PAM comme la résidence de Procheville. Le CCAS va l'acquérir pour un montant plancher qui sera fixé. Il rappelle qu'un dossier est en cours sur ce sujet à la CARSAT et suggère à M. OHLING de venir à la rencontre des élus du CCAS qui sauront

lui répondre mais lui demande instamment de ne pas douter de la politique de la ville et du CCAS. Il souligne que le CCAS connaît bien les difficultés des Mussipontains les plus fragiles car les agents du CCAS et lui-même traitent leur dossier chaque jour.

M. JACQUOT se dit gêné par le retard accumulé sur les investissements car la covid ne peut pas tout expliquer ni la rotation de personnel. Il existe des projets représentés sur DOB 2019, 2020 puis 2021 et quand on les retrouve sur 2022 on peut se poser la question sur la sincérité du budget. Une proposition d'amélioration serait de donner les montants des investissements pluriannuels 2022 et préciser si les montants cités sont hors taxe ou TTC pour pouvoir comparer d'une année à l'autre. Dans les problématiques sur la présentation de l'investissement il y a une qui concerne l'inflation car on présente en 2020 un chiffre de 550 000 € et en 2022 plus d'un million. Il faudra donc en reparler. Il y a également pour lui un déséquilibre dans l'investissement. Il remercie M. GUILLAUME pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

M. le Maire rappelle, comme l'année dernière, qu'un certain nombre de projets sont lancés mais qu'ils ne verront le jour qu'à la condition d'obtenir les subventions nécessaires. La municipalité a été prévenue en décembre 2021 qu'une subvention DETR allait être allouée. Lorsqu'on monte un dossier il faut avoir l'assurance d'obtenir les financements suffisants pour les réaliser et la procédure est très longue, les lenteurs administratives ralentissent l'économie. Il explique d'ores et déjà que certains projets devront être abandonnés faute de subsides en provenance de divers partenaires, en maintenant que le DOB est tout à fait sincère.

M. OHLING fait remarquer à M. le Maire que lorsqu'il déclare que le réseau de chaleur a permis de réaliser des économies substantielles, il souhaite obtenir les chiffres, de même il aimerait connaître sur quel bâtiment. Pour répondre à M. MOUTET, M. OHLING lui rappelle qu'il demande seulement que les choses soient écrites car l'ensemble du conseil municipal est concerné et lui-même ne fait pas partie du CCAS. Il demande de la transparence.

M. MOUTET répond que M. OHLING peut venir le consulter quand il le désire, les portes du CCAS étant toujours grandes ouvertes, les choses sont transparentes.

M. RICHIER signale que l'on évoque le réseau de chaleur à chaque conseil municipal ou presque. Les habitants bénéficient dudit réseau, ils ont des factures stabilisées. Concernant l'isolation des bâtiments la mairie traite ce dossier depuis trois ans et compte bien le poursuivre dans le but de préserver l'environnement. La municipalité s'y emploie. Qui plus est, tout est mis en œuvre dans le cadre de la préservation du climat que ce soit à la mairie ou à la communauté de communes.

M. GUILLAUME estime que l'opposition a une façon tronquée de présenter les choses en disant que les chiffres du ROB sont inexacts. Ce document a été distribué depuis quelques jours et fait bien apparaître les baisses des différentes dotations. Il suggère par ailleurs aux membres de l'opposition d'évoquer le CCAS au CCAS et non au conseil municipal. Il se déclare sincère lorsqu'il souligne la bonne gestion de la ville et qu'il est important de gérer le porte-monnaie de manière efficiente en étant attentif aux dépenses. Il revient sur le sujet des heures

supplémentaires qui pourraient être remplacées par l'embauche d'agents mais ces heures ne seront pas supprimées. Il invite tous les élus à la réunion toutes commissions le 22 février.

M. JACQUOT souhaite des précisions sur l'engagement des travaux de la SUTE à 450 000 €, notamment si des travaux démarrant durant l'été il y aura bien pour 450.000 € de travaux sur 2022. Pour les travaux de la rue Saint Laurent, y aura-t-il une continuité ou risque-t-il d'y avoir une interruption ?

M. le Maire répond que les travaux seront réalisés dans la continuité pour la rue Saint Laurent et qu'il espère que les travaux de la SUTE, attendus par les habitants, débiteront bien cette année. Et même si le budget est voté tardivement et qu'il est parfois difficile pour les services d'obtenir des informations comme pour les dotations, le budget n'en reste pas moins fait avec sincérité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération et **APPROUVE** la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### **3 - AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES D'ACCUEIL JEUNES**

Sur avis favorable à l'unanimité de la Commission Jeunesse réunie le jeudi 10 février dernier, et afin de faciliter le fonctionnement des activités, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE D'OCTROYER** annuellement la subvention de fonctionnement aux associations de jeunesse suivantes : Club de l'Amitié : 21 000 € - OASIS : 21 000 €. Cette subvention annuelle sera versée pour l'année concernée ainsi qu'il suit :

- acompte de 6 000€ en mars,
- solde de 15 000 € (sur présentation et validation des bilans N-1) en juillet.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 fonction 422 compte 65748. Adopté à l'unanimité.

### **4 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : SOLDE DES SUBVENTIONS 2021 ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX STRUCTURES PARTENAIRES DU DISPOSITIF**

M. VELVELOVICH rappelle que depuis 2007, la Commune est engagée dans le dispositif « C.E.J. », contrat tripartite entre la Ville, la CAF et différentes structures Jeunesse. D'une durée de 4 ans, ce contrat court sur la période 2019 – 2022, sous la forme d'aides financières versées en 3 acomptes pour l'année 2022.

Au vu des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers présentés par les structures ci-dessous, il est proposé de verser le solde de 10 % de l'aide du montant des subventions accordées pour l'année 2021, à savoir :

|                                  | <b>Solde (10%)2021</b> |
|----------------------------------|------------------------|
| <b>CLUB DE L'AMITIE</b>          | 5 179€                 |
| <b>LES AMIS DE LA LUDOTHEQUE</b> | 1 783€                 |
| <b>CCAS au titre du LAPE</b>     | 2 994€                 |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>9 956€</b>          |

Pour l'année 2022, il est proposé de verser les subventions comme à l'accoutumée selon le calendrier ci-dessous :

|                                      | <b>Pour rappel<br/>Subvention<br/>2021</b> | <b>1er acompte<br/>(versé en<br/>avril 2022)</b> | <b>2ème<br/>acompte<br/>(juillet 2022)</b> | <b>3ème<br/>acompte<br/>(novembre<br/>2022)</b> | <b>Solde (10%)<br/>début 2023</b> |
|--------------------------------------|--|--|--|---|-----------------------------------|
| <b>CLUB DE<br/>L'AMITIE</b>          | <b>51 772€</b>                             | 15 531€  | 15 531€                                    | 15 531€   | 5 179€                            |
| <b>LES AMIS DE LA<br/>LUDOTHEQUE</b> | <b>17 824€</b>                             | 5 347€   | 5 347€                                     | 5 347€  | 1.783€                            |
| <b>CCAS au titre du<br/>LAPE</b>     | <b>20 928€</b>                             | 5 978€   | 5 978€                                     | 5 978€  | 2 994€                            |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>90.524€</b>                             | <b>26 856€</b>                                   | 26 856€                                    | 26 856€   | <b>9 956€</b>                     |

Les 10 % restants de l'aide prévue aux structures partenaires seront versés en début d'année 2023 au vu d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier. De plus, en raison d'un montant de subvention annuelle supérieure à 23 000 €, il conviendra de signer une convention financière avec l'association suivante : Club de l'Amitié, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (51 772 €).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Jeunesse du 10 février 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions ci-dessus, **AUTORISE**

le Maire à signer la convention avec le Club de l'Amitié et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 ligne 422 65748.

M. BLONDIN souhaite obtenir un bilan détaillé des activités du Club de l'amitié.

M. VELVELOVICH répond qu'il rencontre personnellement toutes les associations et qu'il suit de près leurs activités.

M. JACQUOT insiste pour obtenir des bilans.

M. VELVELOVICH réplique qu'il pourra les transmettre mais propose à MM. BLONDIN et JACQUOT de participer aux réunions des commissions.

Adopté à l'unanimité et 3 abstentions.

Mmes GUY, DIMOFF, MEURGUE, BARREAU, MM. CAVAZZANA, MOUTET, LEMOINE ne prennent pas part au vote.

#### **5 - PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'AIDE AUX FAMILLES MUSSIPONTAINES AUX "ACCUEILS JEUNES" PETITES ET GRANDES VACANCES.**

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Jeunesse réunie le jeudi 10 février 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE DE RENOUVELER** la participation de la Ville aux associations organisatrices d'accueils jeunes à hauteur de 3,25 € par jour et par enfant mussipontain. Chaque association fournira un bilan détaillé de la fréquentation en fin de session pour permettre le versement de ce montant dû.

Adopté à l'unanimité.

#### **6 - CONTRAT D'OBJECTIF : SOLDE SUBVENTIONS 2021 ET SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU DISPOSITIF**

Il est proposé de verser les 10 % de l'aide du montant des subventions accordées pour l'année 2021, à savoir :

|                                      | <b>Soldes de la subvention 2021</b>                       |
|--------------------------------------|---|
| <b>Centre social « les 2 rives »</b> | 3 060€<br>(Régularisation de trop versés en 2020 et 2021) |
| <b>S.N.I.</b>                        | 3 000€  |
| <b>A.M.I.</b>                        | 1 450€  |
| <b>Croix rouge</b>                   | 300€  |
| <b>Les Coccinelles</b>               | 420€  |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>8 230€</b>   |

La commune souhaite maintenir son soutien aux associations présentes dans les dispositifs "Contrat d'objectifs". Ces contrats conclus entre la Ville et les associations doivent aujourd'hui être actualisés pour prendre en compte les besoins d'évolution des actions menées. Les contrats d'objectifs mis à jour sont annexés à la présente délibération. Les aides financières aux associations avec lesquelles ce contrat est conclu seront versées en 3 acomptes pour l'année 2022 (le solde de 10 % étant versé au début de l'année n+1) :

|                                     | Aide financière<br>2022 | 1 <sup>er</sup> acompte<br>Mars 2022 | 2 <sup>ème</sup> acompte<br>Juillet 2022 | 3 <sup>ème</sup> acompte<br>Novembre<br>2022 | Solde<br>(10%)<br>Début<br>année<br>2023 |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--|--|--|
| Centre social<br>« les 2<br>rives » | 76 200€                 | 22 860€                              | 22 860€                                  | 22 860€                                      | 7 620€                                   |
| Croix rouge                         | 3 000€                  | 900€                                 | 900€                                     | 900€   | 300€                                     |
| SNI                                 | 30 000€                 | 9 000€                               | 9 000€                                   | 9 000€                                       | 3 000€                                   |
| AMI                                 | 14 500€                 | 4 350€                               | 4 350€                                   | 4 350€                                       | 1 450€                                   |
| Oasis                               | 4 372€                  | 1 311€                               | 1 311€                                   | 1 311€                                       | 439€                                     |

Les 10 % restants de l'aide prévue aux associations partenaires seront versés en début d'année 2023 au vu du bilan qualitatif, quantitatif et financier prévu dans le contrat d'objectif. L'association les Coccinelles ne percevra pas de financement pour l'année 2022 au titre du contrat d'objectifs car la structure cesse son activité. De plus, en raison d'un montant de subventions annuelles supérieures à 23.000 €, il conviendra de signer une convention financière avec les associations suivantes : S.N.I., dans le cadre du Contrat d'Objectif (30.000 euros) et Centre Social "les 2 Rives", dans le cadre du Contrat d'Objectif (76.200 euros)

La Commission Jeunesse réunie le 10 février 2022 ayant émis un avis favorable à l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement de ces subventions selon les modalités définies dans la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 fonction 524 compte 65748.

Mme BARREAU se félicite de l'amélioration du climat avec le centre social des Deux Rives.

Adopté à l'unanimité et 3 abstentions.

MM. MOUTET et CAVAZZANA ayant quitté la salle des délibérations, ne prennent pas part au vote.

## **7 - CLUB DE L'AMITIE : SUBVENTION POUR L'AIDE AU FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTION**

M. VELVELOVICH rappelle que compte tenu de l'implication du Club de l'Amitié dans l'organisation des activités périscolaires, il est proposé de reconduire la participation au financement du poste de directrice en accordant une subvention de fonctionnement de 18 000 euros à l'association dans le cadre de son activité hors "accueil jeunes" (ex : CLSH).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Jeunesse du jeudi 10 février 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE D'ACCORDER** le versement de cette subvention de fonctionnement annuelle et **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget fonction 422 compte 65748.

M. JACQUOT trouve dommage que l'aide au financement du poste de direction ne soit pas inclus dans un projet global de subvention pour le club.

M. le Maire précise que si on n'individualisait pas et globalisait il serait difficile d'identifier la raison. Si la compensation de la suppression de la taxe d'habitation n'était pas identifiée dans quelques années on pourrait se demander pourquoi il y a un tel montant de subvention.

M. le Maire rappelle l'historique de cette compensation lors de la réintégration en mairie des deux personnes salariées de la ville qui étaient affectées au Club de l'Amitié.

Adopté à l'unanimité.

## **8 - CHANTIERS JEUNES : PRESTATION DE SERVICE DE L'ASSOCIATION AMI**

M. VELVELOVICH rappelle que dans le cadre de son programme d'actions de prévention jeunesse, la Ville de PONT-A-MOUSSON met en œuvre des chantiers jeunes ayant pour objet de leur permettre de participer à l'amélioration du cadre de vie urbain et de s'investir dans des actions d'intérêt collectif. La Ville confie quelques travaux ou actions d'intérêt collectif à l'association qui porte ces projets avec la ville pour des jeunes Mussipontains âgés au maximum de 18 ans. Cette action est encadrée par un animateur ou un membre bénévole de ladite association. Les chantiers jeunes ont lieu pendant les vacances scolaires. Chaque jeune percevra une aide de 150 €.

Il ne devra pas s'investir plus de 30 H sur les chantiers proposés par la Ville. Cette aide financière lui permettra de participer à un projet collectif. L'association fera l'avance des fonds au jeune et sera remboursée sur présentation d'une facture, preuve de la réalisation du chantier jeune. La Ville remboursera l'association du montant des avances faites aux jeunes et sera payée au titre d'une prestation de service.

La Commission Jeunesse réunie le 10 février 2022 ayant émis un avis favorable à l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'appliquer les mesures précitées.

M. JACQUOT regrette que l'on manque d'éléments sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. CAVAZZANA ayant quitté la salle des délibérations, ne prend pas part au vote.

### **9 - CONVENTION "CHANTIERS EDUCATIFS" AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITES SERVICES**

M. VELVELOVICH rappelle que, dans le cadre de son programme d'action et de prévention jeunesse, la Ville réalise des chantiers éducatifs ayant pour objet de :

- Permettre à des jeunes en difficultés, repérés par des partenaires associatifs et institutionnels, d'être mis en situation de travail,
- De participer à l'amélioration du cadre de vie urbain,
- De s'investir dans des actions d'intérêt collectif et d'être évalués.

La mise en œuvre se réalise avec des jeunes Mussipontains âgés au minimum de 18 ans, sortis du système éducatif et / ou en recherche d'emploi. Un encadrant technique et les services municipaux accompagnent les jeunes dans la réalisation du projet. Pour ce faire, et par l'intermédiaire d'une convention financière, la commune a désigné l'association "Solidarités Services" pour servir de relais financier dans cette opération. Elle rétribue les participants et leur délivre leur fiche de paie. La Ville rembourse à l'association "Solidarités Services" la prestation sur présentation des justificatifs correspondants. Pour parfaite information le chantier éducatif 2022 se déroulera au mois de Juin.

La commission Jeunesse réunie le 10 février 2022 ayant émis un avis favorable à l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association "Solidarités Services" pour les années 2022 à 2024 inclus.

Mme BARREAU apprécie que les chantiers éducatifs aient enfin lieu en dehors des vacances scolaires puisque le public visé est sorti du système scolaire.

Adopté à l'unanimité et 3 abstentions.

M. MOUTET ayant quitté la salle des délibérations, ne prend pas part au vote.

### **10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

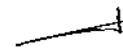
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE DE CREER** 1 poste d'adjoint technique territorial à 17 h 30

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 42.

PONT-A-MOUSSON, le 14 mars 2022

Le Maire,



Henry LEMOINE

